

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**RAPPORT N° 152**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU-RHONE**

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 16 Décembre 2016**

**SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**

**RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN / MME. SANDRA DALBIN**

---

**OBJET**

Subvention de fonctionnement au profit de l'association La Chrysalide-Marseille pour cofinancer la poursuite du fonctionnement du centre d'appui à la coordination des parcours de santé des personnes handicapées.

---

**Direction des Personnes Agées et des Personnes Handicapées  
Service Programmation et Tarification des Etablissements  
0413311626**

## **PRESENTATION**

...

### **I - HISTORIQUE**

L'accès aux soins des personnes adultes en situation de handicap s'inscrit dans les orientations du schéma départemental 2014-2015 voté en décembre 2013. La création d'un centre d'appui à la coordination des parcours de santé des personnes handicapées géré par l'association La Chrysalide-Marseille répond à cet objectif.

L'association «La Chrysalide-Marseille» est présidée par Monsieur Pierre LAGIER et son siège social est situé 26, rue Elzéard Rougier 13004 Marseille.

L'Association de Parents et Amis d'Enfants Inadaptés : La Chrysalide Marseille a été créée en 1958 par un groupe de parents d'enfants handicapés mentaux.

Elle a été déclarée à la Préfecture des Bouches du Rhône le 4 avril 1958. Elle est adhérente à l'Union Nationale des Associations de Parents d'Enfants Inadaptés (UNAPEI) reconnue d'Utilité Publique.

La Chrysalide accueille 1 562 Personnes Handicapées Mentales : enfants, adolescents ou adultes dans une quarantaine d'établissements et services spécialisés, pour déficients intellectuels moyens et profonds, avec ou sans troubles associés.

### **II - OBJET DU PRESENT RAPPORT**

L'association La Chrysalide-Marseille sollicite de la collectivité départementale le versement d'une subvention de fonctionnement pour cofinancer la poursuite du fonctionnement du centre d'appui à la coordination des parcours de santé des personnes handicapées.

### **III - PRESENTATION DE L'ACTION**

L'Agence Régionale de Santé PACA a lancé courant 2013 un appel à projet pour l'accompagnement des établissements de santé dans une démarche de prévention et l'un des axes prioritaires porte sur la prévention du handicap et de la perte d'autonomie. Dans ce cadre, le projet de la Chrysalide-Marseille de création d'une structure d'appui, de coordination et d'orientation des personnes handicapées a été retenu. L'objectif étant de s'inscrire dans un parcours intra et péri-hospitalier sans rupture. Le projet concerne les centres hospitaliers de l'Assistance Publique des Hôpitaux de Marseille, d'Aix-en-Provence et de Salon. Le centre d'appui doit former le personnel hospitalier aux différents types de handicaps. Ainsi, la prise en charge médicale et le parcours individuel de chacun en sera facilité.

Les actions portent d'une part sur la mise à disposition par le centre d'appui d'un personnel infirmier référent handicap dans les trois centres hospitaliers concernés mais aussi sur le suivi et la prévention des hospitalisations des personnes handicapées parfois inutiles et toujours déstabilisantes. Une autre action prévoit la création d'une commission handicap dans chaque centre hospitalier regroupant les partenaires du secteur (hôpital, secteur médico-social,

professionnels libéraux). Les actions portent d'autre part sur le développement du travail en réseau sur le territoire d'attraction du centre hospitalier, l'identification des ressources existantes en termes d'accessibilité, de qualité d'accueil, de types de compétences disponibles et enfin, l'incitation à la mise en place de conventions entre hôpitaux et structures médico-sociales.

Par ailleurs, au niveau départemental, le centre d'appui aura aussi pour mission de sensibiliser et former des professionnels de santé des Bouches-du-Rhône aux différents types de handicaps.

## BILAN 2015

L'année 2015 a été marquée par une évolution du dispositif :

- **Implantation** : Le dispositif s'est implanté sur l'hôpital Nord en plus de La Timone et de la Conception de Marseille, du centre hospitalier de Salon et d'Aix en Provence. Une extension sur le centre hospitalier de Martigues est validée mais en attente de recrutement d'un référent infirmier.
- **Conventions** : 11 conventions supplémentaires ont été signées avec les centres hospitaliers et les ESMS.
- **Actions de sensibilisation et de formation** aux différents types de handicap, réalisées sur plusieurs sites : Centre hospitalier de Salon, MDPH 13, Mouvement Parcours 13, Instituts de soins infirmiers de Marseille, Aix et Salon, Instituts de formation, Alcydes.
- **Etendue du dispositif** : Le dispositif s'est étendu en ville en partenariat avec la médecine libérale : SOS médecin, SAMU, MDPH, SSIAD, HAD.

## IV – ORIENTATIONS 2016

Le budget prévisionnel 2016 du centre d'appui à la coordination des parcours de santé est de 318 575 € L'ARS PACA finance partiellement ce projet à hauteur de 180 000 € sur une période d'un an éventuellement renouvelable. La participation du Conseil Départemental est de 45 000 € les 93 575 € restant étant financés par d'autres organismes.

L'aide financière sollicitée auprès du Conseil Départemental porterait sur la prise en charge de 0.3 Equivalent Temps Plein dans chacun des trois centres hospitaliers soit 0.9 ETP.

Avec 267 personnes concernées et 3 076 actions effectuées, le dispositif favorise les parcours de santé sans rupture intra et péri-hospitaliers des personnes handicapées, tout en facilitant le rôle des aidants familiaux et des professionnels.

## V- PROPOSITIONS

Je vous propose de prendre en compte la demande de l'association La Chrysalide-Marseille pour le fonctionnement du centre d'appui à la coordination des parcours de santé. Ainsi, conformément à sa demande, la somme de 45 000 € en année pleine.

La participation sollicitée au titre des Bouches-du-Rhône équivaut à 14 % du montant total du budget annuel prévu pour le fonctionnement du dispositif. Comparativement au montant de

40 000 € alloué l'exercice précédent, la subvention demandée à la collectivité présente une augmentation de 12,5 %.

## **VI – INCIDENCE FINANCIERE**

En cas d'avis favorable de votre part, le financement de ces propositions s'élèverait à 45 000 € pour l'exercice 2016.

Je vous précise que les crédits nécessaires au financement de cette opération, ont fait l'objet d'une inscription au BP 2016 du Département sur le programme 10466-opération 1 000 874 – chapitre 65 – fonction 52 – nature 6574.

Programme	Opération	Libellé	Imputation	Engagement CP
10 466	1 000 874	Maintien à domicile	65-52-6574	45 000 €

## **VII - CONCLUSION**

Au bénéfice des considérations qui précèdent et sur proposition de Madame la Déléguée aux personnes handicapées, je vous saurais gré de bien vouloir m'autoriser à prendre la délibération ci-jointe.

La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL

Signé  
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL